



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 25 mars 2025 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 1575, rue Turmel, statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

- Propriété sise au 1325, rue Saint-Jacques, L'Ancienne-Lorette, lot 6 300 354 du cadastre du Québec : permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec l'élément dérogoire au *Règlement de zonage no V-965-89* suivant ;
 - Une aire de stationnement qui empiète de 5,48 mètres devant la façade du bâtiment principal, alors que le maximum prescrit est de 3,5 mètres;
 - Une aire de stationnement située en cour avant d'une largeur variant entre 6,1 mètres et 7,12 mètres, alors que le maximum prescrit est de 6,1 mètres.

Les modalités de consultations publiques sont prévues ainsi :

Toute personne intéressée par ces demandes pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent, par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1153, et ce, avant le 25 mars 2025, à 16 h 00, ou soumettre ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Les interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 10 mars 2025

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA 1325, RUE SAINT-JACQUES (LOT 6 300 354)

Localisation



Site visé



Site visé



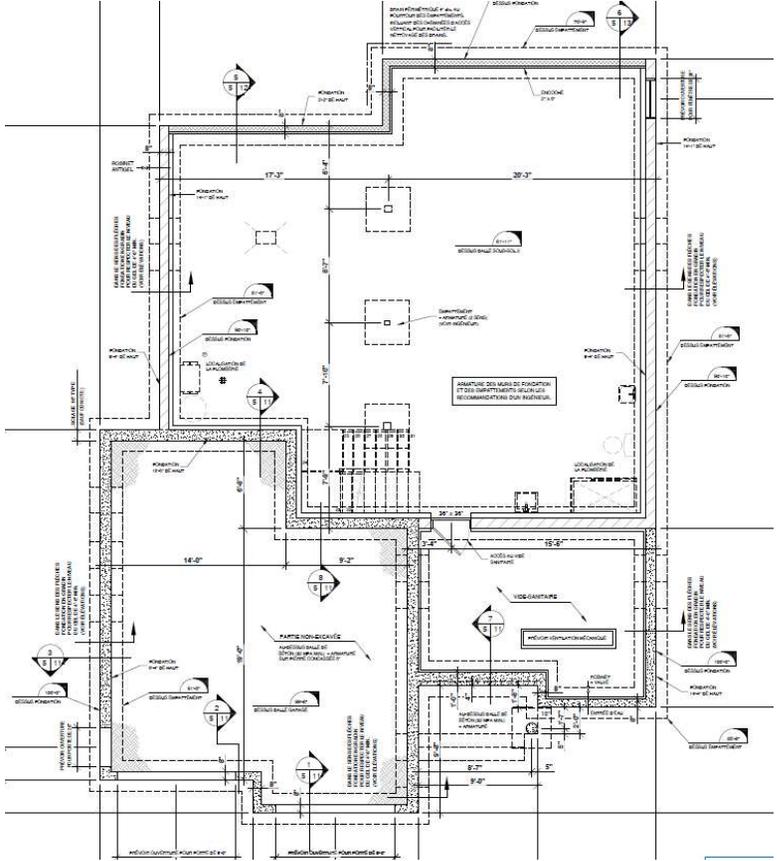
NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage no V-965-89* suivants :

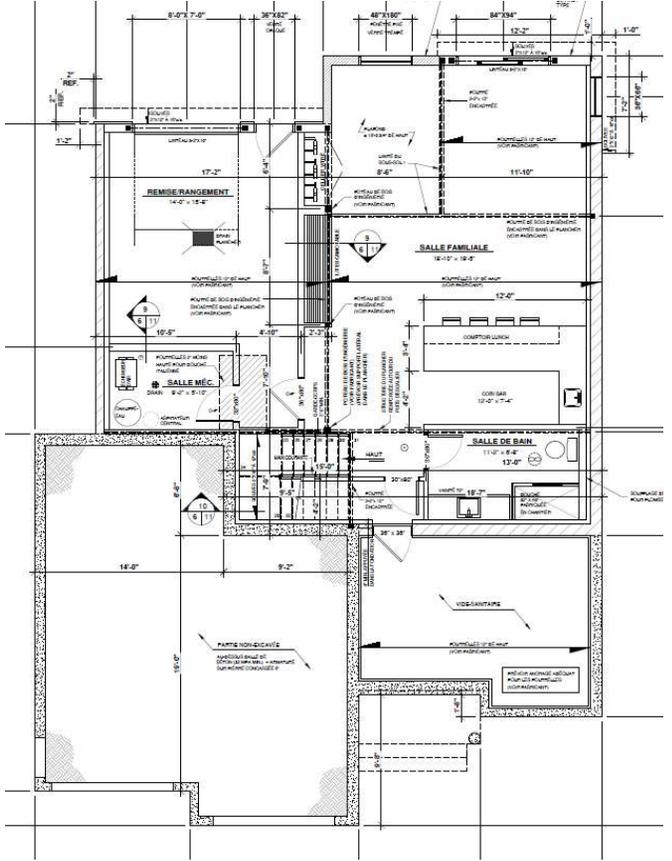
- Une aire de stationnement qui empiète de 5,48 mètres devant la façade du bâtiment principal, alors que le maximum prescrit est de 3,5 mètres;
- Une aire de stationnement située en cour avant d'une largeur variant entre 5,7 mètres et 7,1 mètres, alors que le maximum prescrit est de 6,1 mètres.

Plan type des niveaux

Fondations

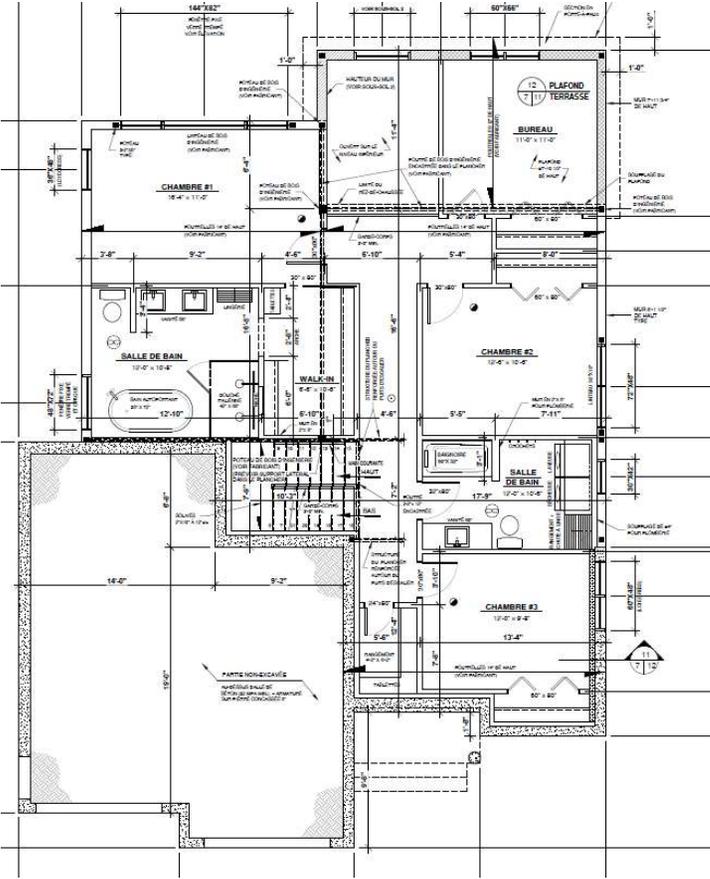


Sous-sol 2

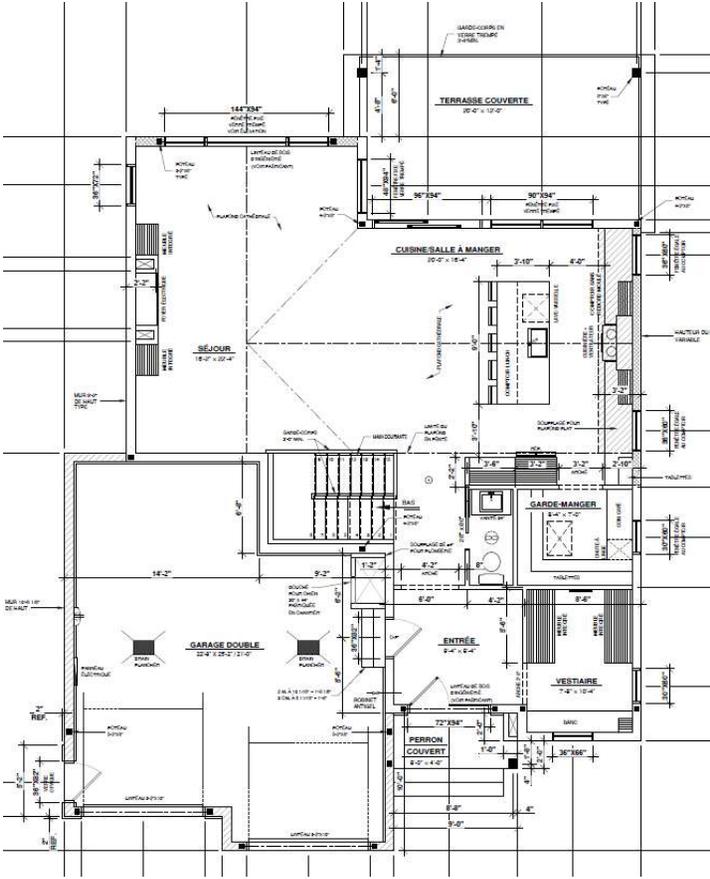


Plan type des niveaux

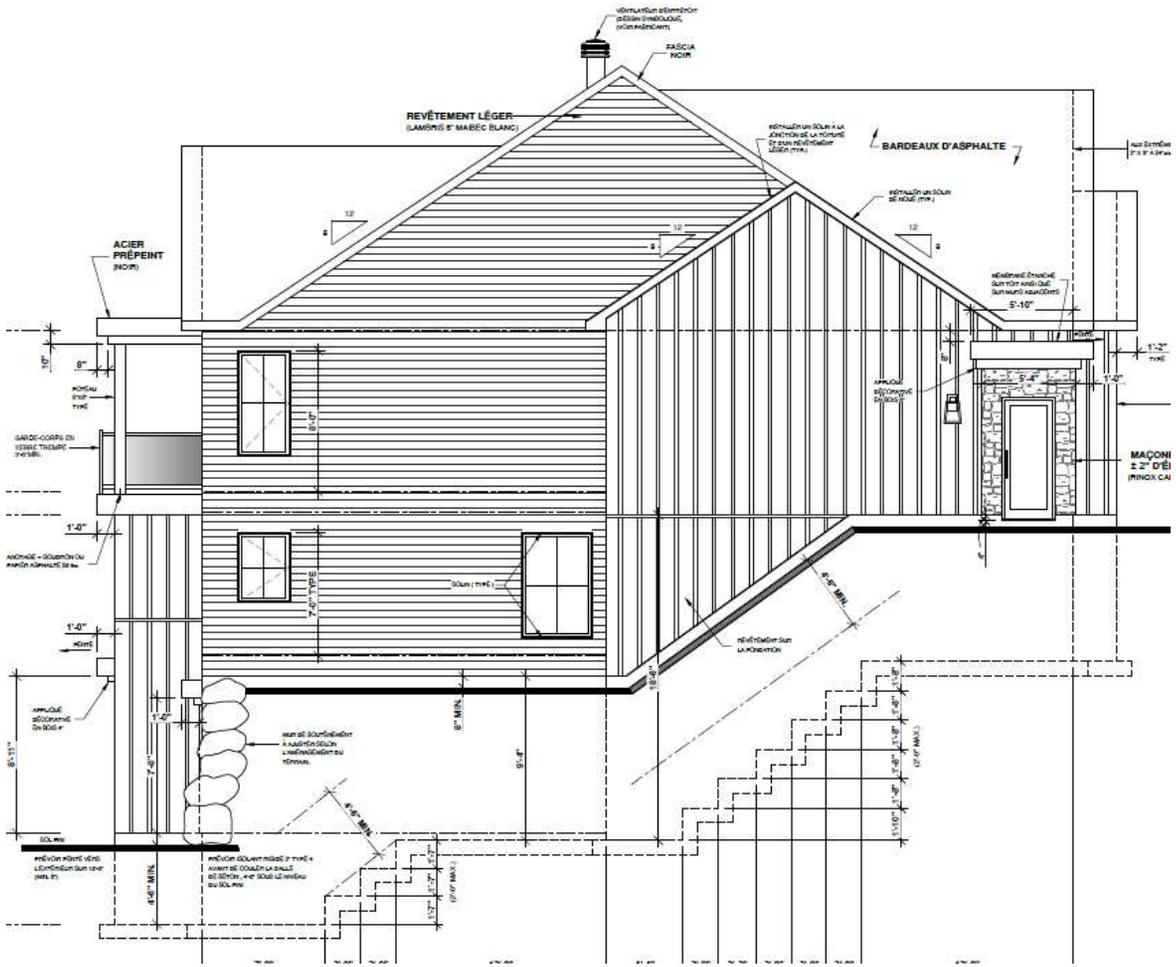
Sous-sol 1



Rez-de-chaussée



Élévation latérale gauche



Parements extérieurs



maçonnerie

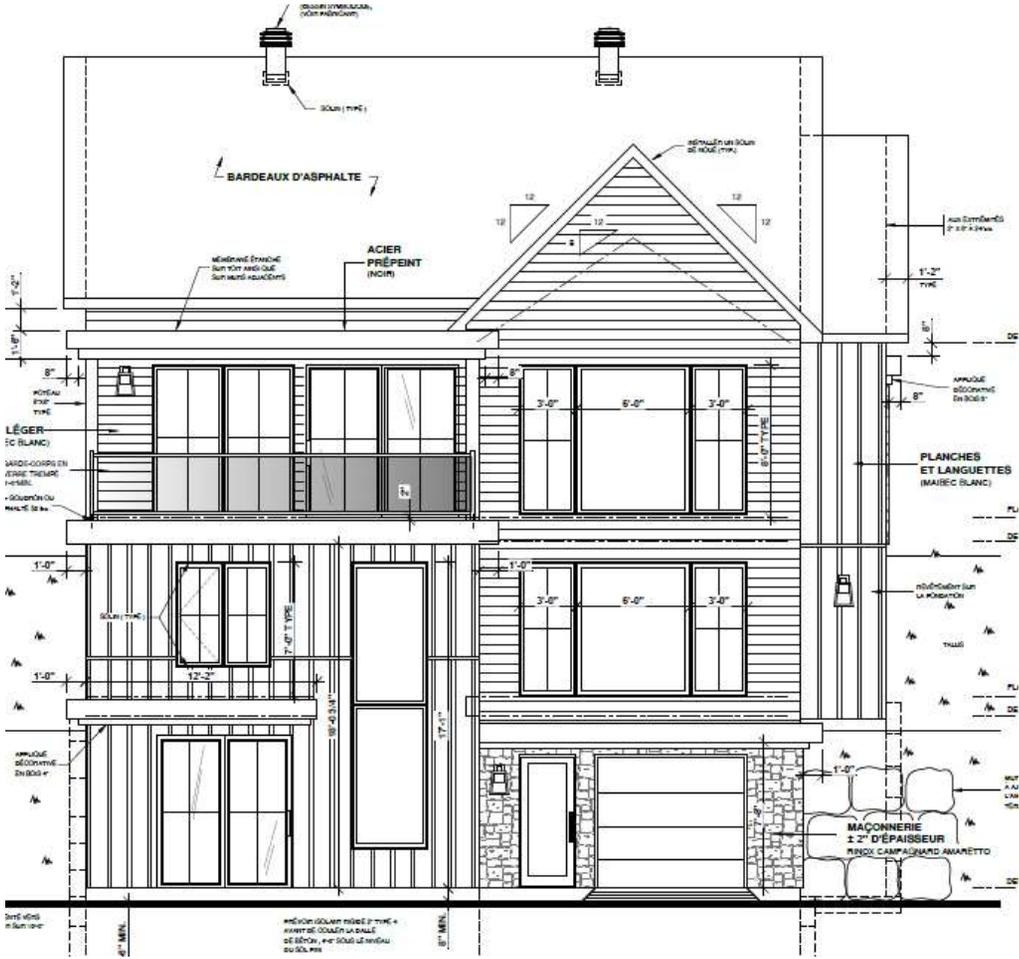


Lambris de bois véritable (MAIBEC blanc)



Planches et languettes de bois véritable (MAIBEC blanc)

Élévation arrière



Parements extérieurs



maçonnerie



Lambris de bois véritable (MAIBEC blanc)



Planches et languettes de bois véritable (MAIBEC blanc)

Esquisses visuelles



Parements extérieurs



maçonnerie



Lambris de bois véritable (MAIBEC blanc) ou fibrociment



Planches et languettes de bois véritable (MAIBEC blanc) ou fibrociment

Esquisses visuelles



Parements extérieurs



maçonnerie



Lambris de bois véritable (MAIBEC blanc)



Planches et languettes de bois véritable (MAIBEC blanc)